

CCS

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et
aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

EH

DA

A

PRÉSENCES DE LA RENCONTRE

REPRÉSENTANTS DES PARENTS

Katherine Rochette, Bachar Saouaf, Isabelle Sénécal, Isabelle Médeiros,
Moe Kaissi, Rahma Shirwa, Félix Kyete, Annie Lacasse, Sylvain Gaboriau,
Marie-Ange Laniel, Nicole Kisisa

REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS

Simon Séguin, Catherine Chayer

REPRÉSENTANTE DES PROFESSIONNELS

Pierre-Guy Taillefer

REPRÉSENTANTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Natasha Bouchard

REPRÉSENTANTE DES DIRECTIONS D'ÉCOLE

Annie Durocher

MEMBRE DU PUBLIC

Aucun

SECRÉTAIRE DU CCSEHDAA

Rudi Maghuin

Procès-verbal de la 5^{ème} séance ordinaire du Comité consultatif des services aux élèves HDAA 2024-
2025
du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys tenue, le 11 mars 2025,
à 19 heures, sur la plateforme Zoom

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
1. Ouverture de la réunion	Après constatation du quorum, monsieur Bachar Saouaf ouvre la séance à 19 heures 06. Il remercie les membres du CCSEHDAA pour leur présence.
2. Période de questions du public	Aucun public n'assiste à la séance.
3. Adoption de l'ordre du jour	L'ordre du jour de la séance du CCSEHDAA est adopté à l'unanimité, tel que modifié, sur proposition de monsieur Sylvain Gaboriau (<u>CSEHDAA/25-03/01</u>).
4. Adoption du procès-verbal du 11 février 2025	Le procès-verbal de la séance du CCSEHDAA du 11 février 2025 est adopté à l'unanimité, tel que présenté sur proposition de madame Annie Lacasse (<u>CCSEHDAA/25-03/02</u>).
<p>5. Consultations du Service de l'organisation scolaire</p> <p>5.1. Critères d'inscription 2026-2027 du CSSMB (retour : 18 avril 2025)</p>	<p>Les membres du CCSEHDAA se penchent sur la consultation leur ayant été soumise.</p> <p><u>(CP/25-03/03)</u></p> <p>ATTENDU QUE par sa résolution #CA24/25-02-054 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 4 février 2025, il a été adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Comité de parents, du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal et du Comité consultatif de gestion;</p> <p>ATTENDU QUE l'article 96.25 de la Loi sur l'instruction publique édicte que le directeur de l'école participe à l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite, des politiques et des règlements du centre de services scolaire;</p> <p>ATTENDU QU'aux fins d'application de l'article 96.25, l'article 183 de la Loi sur l'instruction publique édicte que le centre de services scolaire doit instituer, sous la direction du directeur général, un comité consultatif de gestion au sein duquel siègent les directeurs d'école, les directeurs de centre de formation professionnelle, les directeurs de centre d'éducation des adultes et des membres du personnel cadre du centre de services scolaire;</p> <p>ATTENDU QUE l'article 193.6 de la Loi sur l'instruction publique édicte que « le comité de parents doit être consulté sur les critères d'inscription des élèves dans les écoles visées à l'article 239 »;</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>5.2. Écoles Secondaire Adapté à ta situation (SAS) et John-F.-Kennedy – Modifications aux actes</p>	<p>ATTENDU QUE l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique édicte que le Centre de services scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles;</p> <p>ATTENDU QUE l'article 244 de la Loi sur l'instruction publique édicte que « Les fonctions et pouvoirs prévus aux articles 233 à 240 sont exercés après consultation des enseignants »;</p> <p>ATTENDU QUE des modifications ont été apportées aux critères d'inscription du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année scolaire 2026-2027 par rapport à ceux de 2025-2026 afin d'en faciliter la lecture et l'application;</p> <p>ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité de parents, du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal et du Comité consultatif de gestion;</p> <p>ATTENDU la recommandation de la direction du Service de l'organisation scolaire ainsi que de la Direction générale;</p> <p>ATTENDU la recommandation du Comité de vérification;</p> <p>ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 5 février au 18 avril 2025 ;</p> <p>ATTENDU QUE le CCSEHDAA est répondant à ladite demande de consultation ;</p> <p>ATTENDU QUE les membres du CCSEHDAA ont pu prendre connaissance du document de consultation et émettre leurs propres commentaires et recommandations ;</p> <p>IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Médeiros et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du CCSEHDAA d'adopter le projet de critères d'inscription du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys 2026-2027 tel que soumis par le Service de l'organisation scolaire.</p> <p>(Proposé par madame Isabelle Médeiros - Proposition adoptée à l'unanimité)</p> <p>Les membres du CCSEHDAA se penchent sur la consultation leur étant soumise et émettent leurs suggestions de recommandations.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>d'établissement (retour : 15 mars 2025)</p>	<p><u>(CP/25-03/04)</u></p> <p>ATTENDU QUE par sa résolution #CA24/25-02-060 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 4 février 2025, il a été adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Comité de parents, du Conseil d'établissement de l'école Secondaire Adapté à ta Situation, du Conseil d'établissement de l'école John-F.-Kennedy et, exceptionnellement, du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;</p> <p>ATTENDU QUE l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique édicte que l'école est établie par le centre de services scolaire et que l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense;</p> <p>ATTENDU QUE l'article 79 de la Loi sur l'instruction publique édicte que toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Conseil d'établissement de l'école;</p> <p>ATTENDU QUE l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique édicte que toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité de parents;</p> <p>ATTENDU QUE considérant la nature des modifications et le caractère exceptionnel du dossier à l'école Secondaire Adapté à ta Situation et à l'école John-F.-Kennedy, le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys consulte également le Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;</p> <p>ATTENDU QU'actuellement à l'école Secondaire Adapté à ta Situation, les groupes de Parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE) ainsi que les groupes de soutien à la structure de la pensée autistique utilisant une méthode d'enseignement explicite et différencié (MEED) occupent des locaux à l'école John-F.-Kennedy dans l'édifice Pierrefonds;</p> <p>ATTENDU QU'à partir du 1er juillet 2025, les groupes de Parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE) seront localisés à l'école secondaire de l'Altitude et relèveront de la direction de cette école;</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>ATTENDU Qu'à partir du 1er juillet 2025, les groupes de soutien à la structure de la pensée autistique utilisant une méthode d'enseignement explicite et différencié (MEED) seront relocalisés à l'école secondaire Dorval-Jean-XIII et relèveront de la direction de cette école;</p> <p>ATTENDU QUE l'école Secondaire Adapté à ta Situation cessera d'utiliser les locaux de l'édifice Pierrefonds;</p> <p>ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les actes d'établissement de l'école Secondaire Adapté à ta Situation et l'école John-F.-Kennedy afin qu'ils reflètent l'usage réel des immeubles mis à leur disposition;</p> <p>ATTENDU la recommandation de la direction du service de l'Organisation scolaire ainsi que de la direction générale;</p> <p>ATTENDU la recommandation du Comité de vérification;</p> <p>ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 5 février au 15 mars 2025;</p> <p>ATTENDU QUE le CCSEHDAA est répondant à ladite demande de consultation;</p> <p>ATTENDU QUE les membres du CCSEHDAA ont pu prendre connaissance du document soumis et émettre leurs propres commentaires et recommandations;</p> <p>IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Kisisa et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du CCSEHDAA d'adopter les modifications aux actes d'établissement des écoles du SAS et John-F.-Kennedy soumises par le Service de l'organisation scolaire avec les recommandations suivantes :</p> <p>QUE les élèves des programmes FPT et MEED conservent leur appartenance à l'école du SAS en partageant encore un corridor protégé et isolé;</p> <p>QUE les programmes FPT et MEED soient envoyés à la même école et appartiennent ensemble à celle-ci, considérant les filets de sécurité et liens sociaux créés entre les différents élèves;</p> <p><i>DANS LE CAS OÙ IL NE SOIT PAS POSSIBLE DE METTRE TOUS LES ÉLÈVES DANS LA MÊME ÉCOLE, QUE</i> les élèves du programme MEED soient dans un corridor isolé avec des locaux dédiés au dîner et aux pauses, à l'école de L'Altitude, en vue de conserver le mandat d'apaisement donné à ce programme et que les élèves de FPT soient envoyés à l'école Dorval-Jean-XXIII rejoignant ainsi la PFAE déjà présente à cette école ainsi que les autres classes TSA, permettant à ces élèves de rejoindre le programme FPT-TSA à même</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>leur école si leur classement venait à le considérer. En pensant toutefois à offrir des espaces permettant l'apaisement des élèves qui en ont le besoin;</p> <p>QUE soit considérée la mise en place de locaux et d'espaces d'apaisement, quelle que soit l'école où les élèves seront transférés, pour les élèves ayant besoin de ces services avant d'entamer une intégration afin de poursuivre les mandats et conserver les outils et adaptations ayant aidés lors de leur passage au SAS;</p> <p>QU'UN comité de transition soit mis en place, incluant des enseignants, des intervenants et des parents ayant travaillé au succès de l'école du SAS, et ce dans le but de partager l'expertise et de guider la mise en place des programmes pour favoriser la transition harmonieuse et facilitante des élèves;</p> <p>QUE des activités de transition soient prévues, telles que des vidéos des nouveaux locaux, visites, etc.;</p> <p>QUE tout soit déjà prêt lorsque débute l'année scolaire dans le but d'assurer une transition harmonieuse et facilitante;</p> <p>QU'UNE modulation des horaires soit considérée en fonction des besoins présents chez les élèves de ces programmes, incluant les concertations des enseignants et des professionnels ;</p> <p>(Proposé par madame Nicole Kisisa - Proposition adoptée à l'unanimité)</p>
6. Pause	<p>Une courte pause a été accordée aux membres du comité à 20 heures 25 – Retour de la pause à 20 heures 33.</p>
7. Présentation : Les types de classes et services	<p>Madame Bouchard présente les différents types de classes spécialisées offertes par le centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys. Elle explique que cette variété de classes vise à répondre aux besoins spécifiques des élèves. Les classes incluent le soutien aux apprentissages, le soutien au langage et à la communication, les classes pour élèves autistes, pour élèves ayant une déficience intellectuelle, et pour élèves rencontrant des difficultés comportementales. Elle souligne que les ratios sont réduits dans ces classes et que l'enseignement est adapté aux besoins particuliers de chaque groupe d'élèves. Les membres du CCSEHDAA discutent de la présentation détaillée de madame Bouchard sur les différents types de classes spécialisées et services offerts aux élèves à besoins particuliers au CSSMB. Les membres échangent sur l'importance de rendre cette information plus accessible aux parents, potentiellement via le guide des parents ou le site</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	web du CSSMB. Le document ayant illustré la présentation de madame Bouchard est disponible sur la page Teams du CSEHDAA.
8. Intervention de Madame Bouchard	Madame Bouchard n'a rien à ajouter.
9. Mot des sous-comités 9.1. Sous-comité : Mise à jour du guide à l'intention des parents d'élèves HDAA 9.2. Sous-comité : Concours	<p>Madame Rochette indique que le travail reprendra la semaine prochaine. Elle souligne qu'outre la semaine de relâche, elle a été beaucoup occupée avec le dossier relatif à l'école du SAS.</p> <p>Madame Médeiros mentionne que le sous-comité qu'elle chapeaute est en train d'organiser le cocktail du CCSEHDAA. Le sous-comité est à la recherche d'un service de traiteur. Elle signale que beaucoup d'écoles, dont l'école Boileau, n'offrent plus ce service et invite les membres à lui soumettre des suggestions.</p>
10. Rapports et informations diverses 10.1. Correspondance 10.2. Activités de la présidence 10.3. Échos du conseil d'administration du CSSMB 10.4. Comité de parents	<p>Mis à part une correspondance demandant des informations sur le concours d'intégration du CCSEHDAA n'en ayant pas reçues de sa direction d'établissement, monsieur le président n'a rien à signaler.</p> <p>Monsieur le président n'a aucune activité particulière à signaler</p> <p>La prochaine séance du CA du CSSMB se tiendra le 1^{er} avril 2025.</p> <p>Il est mentionné que les membres du CP ont eu droit, lors de leur dernière rencontre, à une présentation des consultations relatives aux critères d'inscription 2026-2027 ainsi qu'à une</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>10.5. FCPQ</p> <p>10.6. 50^{ème} congrès en ligne en éducation inclusive de l'Institut TA (19, 20 et 21 mars 2025)</p> <p>10.7. Parole aux membres</p>	<p>présentation de la consultation concernant les écoles du SAS et John-F.-Kennedy. La prochaine séance du CP se tiendra le 27 mars prochain.</p> <p>Madame Rochette et monsieur Saouaf ont assisté au forum ouvert de la FCPQ pour les parents EHDAА du 20 février 2025. Monsieur le président évoque un comité de travail y ayant été formé pour réfléchir aux changements à apporter au forum et à sa structure. Il ajoute que la Loi sur l'instruction publique (LIP) fut également présentée. Madame Rochette souligne que la politique relative aux mesures de contention fut également présentée à cette occasion. Monsieur Saouaf relate qu'une équipe a également effectué une recherche sur les transports adaptés. Le prochain forum se tiendra le 24 avril prochain.</p> <p>Monsieur le présidente rappelle que le 50^{ème} congrès en ligne de l'Institut TA se tiendra les 19, 20 et 21 mars 2025. Il est souligné que les informations de connexion permettant d'assister en ligne au congrès seront communiquées par l'Institut TA au CP, le 14 mars prochain. Celles-ci seront ensuite communiquées à leur tour aux membres du CCSEHDAА. Il est demandé aux membres de ne pas partager ces informations avec quiconque n'est pas membre du CP ou du CCSEDAА afin de ne pas perdre, à l'avenir, le tarif préférentiel ayant été accordé par l'Institut TA.</p> <p>Il est mentionné que les codes permettant d'accéder à la zone d'apprentissage de l'Institut TA sont disponibles sur la page Teams du CCSEHDAА.</p>
<p>11. Varia</p>	<p>Aucun point n'a été traité en Varia.</p>
<p>12. Levée de la séance</p>	<p>La séance du CCSEHDAА du 11 mars 2025 est levée à 21 heures 34. La prochaine rencontre se tiendra, <u>en présence</u>, le 15 avril 2025.</p>

**Monsieur Bachar Saouaf,
Président 2024-2025 du CCSEHDAA
scolaire)**

**Madame Natasha Bouchard
Coordonnatrice des services (SRÉ – Organisation**

**Monsieur Rudi Maghuin,
Secrétaire aux minutes**

Liens utiles :

<https://www.institutta.com>

<https://www.fcpq.qc.ca>